

Décision

Générale

colonial

Décision n° 727 4 juillet 1952

n° 727 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
4 juillet 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti: Pour compter du 19 juin 1952 : Mohamed Mohamoud, Mie 342, 2° classé, 1° échelon. Pour compter du 1er juillet 1952 : Idriss Dirane, Mie 343, 2° classe, 1° échelon. Omar Houmed, Mie 344, 2° classe, 2° échelon. Abdillahi Ahmed, Mie 345, 2° classe, 1° échelon. Les engagés dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille: Idriss Dirane, Mie 343, 2° classe, pour compter du 1° juillet 1952. Omar Houmed, Mie 344, 2° classe, pour compter du 1er juillet 1952.